

independent

La fondation de libre passage s'adaptant à tous les cas



Stratégie de placement individuelle

Nos banques partenaires constituent, pour vos avoirs de prévoyance, un portefeuille personnalisé et ce, en adéquation avec votre horizon de placement, votre capacité au risque et votre propension au risque. Nous pouvons ainsi développer une solution de placement adaptée aux besoins de chaque exigence et de chaque perspective. Les possibilités sont :

- Solutions d'investissement de Fonds de placement et de Fondations de placement conformes à l'OPP2.
- Portefeuilles de prévoyance sur mesure pour des avoirs de prévoyance plus importants.

Lors du paiement de la fortune de prévoyance, le transfert du portefeuille de titres dans la fortune privée est possible.



Transparence

Vous gardez en tout temps une vue sur votre portefeuille de prévoyance et ainsi une transparence totale sur l'évolution des valeurs des placements ainsi que sur les frais et les commissions.

Couverture d'assurance



Après de la Fondation Independent, vous avez la possibilité de combler les lacunes d'assurance en cas d'invalidité et/ou de décès et ainsi d'optimiser votre couverture d'assurance et ce, autant en Suisse qu'à l'étranger.

Les prestations d'assurance suivantes sont à votre disposition :

Rente d'invalidité	Capital en cas de décès
Max. 30% de l'avoir de libre passage	Max. 300% de l'avoir de libre passage
Maximum CHF 300'000 par année	Maximum CHF 5 millions

- Les rentes d'invalidité et les capitaux en cas de décès peuvent être assurés de manière unique ou combinée
- Toutes les prestations d'assurance sont assurées en cas de maladie et d'accident
- Le délai d'attente est de 24 mois pour les rentes d'invalidité et de 3 mois pour l'exonération des primes

Transfert exonéré d'impôt pour vos fonds de prévoyance provenant du Royaume-Uni (QROPS)

La Fondation de libre passage Independent est enregistrée auprès des autorités fiscales britanniques «Her Majesty's Revenue & Customs» (HMRC) en tant que «Qualifying Recognised Overseas Pension Scheme» (QROPS) et peut recevoir des fonds de caisses de pensions du Royaume-Uni bénéficiant de l'exonération d'impôt.

Les points suivants doivent être respectés dans le cadre du QROPS :

- Le preneur de prévoyance doit s'établir durablement en dehors du Royaume-Uni
- Après le transfert, la fortune de prévoyance ne peut pas être perçue pendant dix années fiscales consécutives complètes

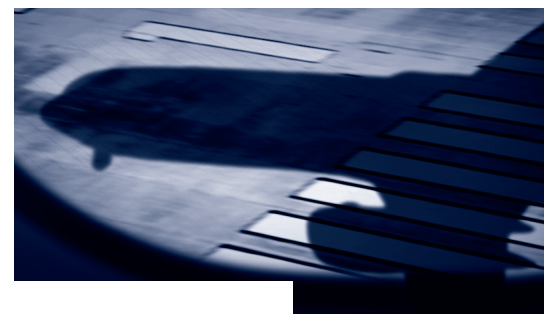
Avantages :

- Transferts de la fortune de caisses de pensions exonérés d'impôt
- Aucun impôt sur la fortune ni sur le revenu
- Taxation unique et réduite lors du retrait des capitaux
- Taux d'imposition sur l'héritage attractif en cas de domicile en Suisse attractif
- Les caisses de pensions du Royaume-Uni investissent surtout en livres britanniques. Etant donné que le financement des frais d'entretien a lieu dans un autre pays, le risque de change est donc réduit en cas de transfert.

Rente de retraite viagère

Optimisez votre planification de retraite avec une rente de retraite viagère et jouissez de la sécurité financière toute la vie durant. Sur demande, vous pouvez également assurer une rente de partenaire.

La combinaison entre le versement du capital et de la rente vous permet une retraite individualisée lors du versement de votre avoir de prévoyance. De plus, le montant de la rente pourra être fixé individuellement.



Départ définitif à l'étranger

En cas de paiement en espèces de l'avoir de prévoyance à la suite d'un départ définitif à l'étranger, l'imposition est effectuée selon le barème en vigueur dans le canton du siège de la dernière institution de prévoyance ou de libre passage. La Fondation de libre passage Independent ayant son siège dans le canton de Schwytz, elle peut vous permettre de bénéficier de l'avantage fiscal souhaité lors d'un départ définitif à l'étranger.





Head office

PensExpert AG

Kauffmannweg 16
CH-6003 Lucerne
Tél +41 41 226 15 15
Fax +41 41 226 15 10

Offices

PensExpert AG

Hirschgässlein 19
CH-4051 Bâle
Tél +41 61 226 30 20
Fax +41 61 226 30 27

PensExpert SA

Avenue de Rumine 33
CH-1005 Lausanne
Tél +41 21 331 22 11
Fax +41 21 331 22 12

PensExpert AG

Bankgasse 8
CH-9000 Saint-Gall
Tél +41 71 226 68 68
Fax +41 71 226 68 78

PensExpert AG

Tödistrasse 63
CH-8002 Zurich
Tél +41 44 206 11 22
Fax +41 44 206 11 21

info@pens-expert.ch
www.pens-expert.ch

- Dans le cadre d'une planification financière, quels aspects doivent être pris en considération lors du transfert de mon avoir de prévoyance?
- Comment puis-je faire gérer de manière sûre et rentable mon avoir de prévoyance ?
- De quoi faut-il tenir compte lors d'un départ définitif à l'étranger ?
- Comment puis-je combiner mon avoir de prévoyance avec une couverture de risques en cas d'invalidité et de décès ?
- Qu'est-ce qui est important pour moi ? Un versement sous la forme d'un capital, d'une rente de retraite à vie ou d'une combinaison des deux ?

Nous répondrons volontiers à ces questions. Ainsi, il vous sera possible de décider en toute liberté, autonomie et responsabilité, et toujours selon vos intérêts personnels.

Independent est une Fondation de libre passage qui a son siège dans le canton de Schwytz. Elle est indépendante des banques et autres instituts. Nous développons pour vous des solutions de placement et d'assurance qui tiennent compte de votre situation individuelle et de vos perspectives. Toutes nos solutions sont transparentes, adaptées de manière optimale à la fortune privée et fiscalement optimisées.

Independent

Fondation de libre passage

Herrengasse 14 • CH-6430 Schwytz

Tél +41 41 819 60 73 • Fax +41 41 819 60 69

info@independent-fondation.ch • www.independent-fondation.ch

Une innovation de PensExpert – Solutions de prévoyance avec valeur ajoutée